



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Comité permanent des langues officielles

---

LANG • NUMÉRO 032 • 1<sup>re</sup> SESSION • 42<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le jeudi 3 novembre 2016**

**Président**

**L'honorable Denis Paradis**



## Comité permanent des langues officielles

Le jeudi 3 novembre 2016

• (0850)

[Français]

**Le vice-président (M. François Choquette (Drummond, NPD)):** Bonjour à tous les collègues.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons l'étude sur la feuille de route et l'immigration dans les communautés francophones en milieu minoritaire.

C'est un plaisir pour moi de présenter les témoins.

Par vidéoconférence, nous entendrons M. Robert Therrien, directeur général du Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan. Ensuite, ce sera au tour de Mme Lynn Brouillette, la directrice générale par intérim de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne. Elle se joindra à nous sous peu.

Nous commençons par vous, monsieur Therrien. Vous avez 10 minutes pour nous parler de la feuille de route sur les langues officielles.

**M. Robert Therrien (directeur général, Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan):** Bonjour à tous.

Je vous remercie de l'invitation à comparaître devant vous ce matin.

J'aimerais certainement vous parler de la feuille de route.

Le Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan, ou CECS, est membre du Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada — RDÉE Canada, auquel je vais faire référence. Nous avons bénéficié de la dernière feuille de route, celle de 2013-2018.

Le RDÉE est présent dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada. Le financement que nous recevons nous permet d'aider des entrepreneurs francophones à faire, par exemple, un plan d'affaires et une étude de marché, d'accompagner des entreprises dans l'expansion, l'achat ou la succession d'entreprise.

De plus, nous travaillons étroitement avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire en Saskatchewan à mettre sur pied principalement des projets de développement économique communautaire.

On peut se demander ce qu'est le développement économique communautaire. Je vais vous donner l'exemple de Ponteix, une communauté de langue officielle en situation minoritaire que nous avons aidée à développer un centre d'urgence. Ce projet d'environ trois quarts de million de dollars a permis de créer dans la communauté trois emplois permanents et quelques-uns à temps partiel. Ce centre d'urgence offre des services d'ambulance, de paramédics et de pompiers.

Dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire, nous utilisons la francophonie comme une valeur ajoutée. Quand nous aidons une communauté, c'est la communauté en entier

qui bénéficie de nos services, tant la communauté majoritaire que la communauté minoritaire. Le fait qu'il y ait des francophones sur place est une valeur ajoutée et favorise le développement économique des communautés.

Nous croyons que le développement économique est à la base de tout autre développement. Autrement dit, le développement économique est le moteur principal de tout ce qui se passe en culture et même en éducation. S'il n'y avait pas d'emplois ou d'entreprises viables et vibrantes dans les communautés, il n'y aurait pas de population et il ne serait pas nécessaire d'avoir des écoles dans nos petites communautés où il y a une présence francophone.

Comme vous le savez, notre économie est assez forte depuis quelques années, mais il y a un certain ralentissement en ce moment. Comme nos voisins de l'Alberta, nous constatons l'effet de ce ralentissement sur l'emploi et sur l'économie d'une communauté. La création d'une base solide de développement économique est au coeur de la vitalité d'une communauté.

Il y a une autre communauté en situation minoritaire que nous avons aidée. Elle est située dans le nord-ouest de la province. Cela lui a permis de mettre sur pied un foyer pour personnes âgées, qui est aussi un centre de santé à trois niveaux. Ce faisant, six emplois permanents et trois emplois à temps partiel ont été créés.

Souvent, on a l'impression que ces emplois n'ont pas un grand effet. Un consultant externe a fait une étude sur l'impact de nos investissements dans des communautés de langue officielle. Dans une communauté d'environ 600 personnes, six emplois permanents et trois emplois à temps partiel équivalent à 800 emplois dans une région comme Ottawa. Ce que nous faisons a un impact significatif sur les communautés de langue officielle en milieu rural ou éloignées, comme certains les appellent.

Le financement que nous avons reçu aide aussi la communauté de langue officielle globale de la Saskatchewan.

• (0855)

Nous sommes présentement en mesure de trouver des façons plus efficaces de gérer l'argent que nous recevons, que nous dépensons, et ainsi de suite. Nous nous employons à créer une coopérative de services administratifs pour l'ensemble de la population francophone de la Saskatchewan ainsi que pour les organismes communautaires et provinciaux de la communauté.

Récemment, le RDÉE Canada a publié un livre blanc intitulé « Prospérité économique des francophones et Acadiens ». Ainsi, de concert avec la communauté de langue officielle en situation minoritaire du Québec, nous avons travaillé à l'élaboration d'un plan canadien de développement économique pour les communautés de langue officielle. Je ne peux pas vous remettre d'exemplaire du livre blanc pour le moment, étant donné qu'il s'agit ici d'une téléconférence, mais je pourrai certainement vous en faire parvenir un si vous êtes intéressés ou si nos collègues du RDÉE Canada, à Ottawa, ne vous en ont pas encore envoyé un.

Dans le contexte de l'économie mondiale, la valeur ajoutée est de plus en plus présente. Une étude qui a été réalisée il y a quelques années par le Conference Board du Canada a démontré de façon certaine que la contribution de la Francophonie au développement économique mondial constituait une valeur ajoutée. Malgré cela, le poids démographique des CLOSM posait problème. En effet, celles-ci ne représentaient que 6 % de la population totale canadienne. Il s'agit là d'un déclin de 3 % par rapport à 1971.

En 2011, c'était la première fois depuis des décennies qu'on voyait en Saskatchewan une augmentation du nombre de francophones. Par contre, le pourcentage est toujours en déclin pour ce qui est de notre représentation au sein de la population. Évidemment, l'augmentation du nombre de francophones est due à l'immigration francophone. Or celle-ci a touché principalement les deux grandes villes de la Saskatchewan. Pour nous, le maintien de ce poids démographique et l'appartenance au Canada bilingue que nous connaissons demeurent essentiels.

Toujours au sujet des immigrants francophones — et je sais que nous allons en parler plus tard —, leur proportion n'était que de 2,4 % en Saskatchewan, ce qui est loin de l'objectif de 4,4 % établi par le fédéral il y a quelques années. Pour nous, l'immigration francophone représente la vitalité à long terme de notre communauté. Il est donc essentiel de prendre toutes les mesures possibles pour que des immigrants francophones et leurs familles viennent s'établir ici, contribuent à peupler nos écoles, participent aux activités de notre communauté et nous aident à maintenir le poids démographique au sein de la communauté.

La petite enfance est un autre volet sur lequel nous nous penchons. Nous avons des problèmes énormes. Nos infrastructures inadéquates ne nous permettent pas d'offrir des services de garde pour la petite enfance. Qu'il s'agisse ou non d'une nouvelle population, le fait que les gens ne puissent pas recevoir de tels services dans la langue officielle de leur choix — le français, en l'occurrence — fait souvent en sorte que ces enfants se retrouvent dans des garderies anglophones ou autres. Pour nous, le fait d'accorder une place spéciale à la petite enfance demeure essentiel.

● (0900)

Dans le passé, nous avons quand même pu bénéficier de projets touristiques par l'entremise du financement de la feuille de route. La région des Prairies et les quatre provinces de l'Ouest travaillent sur différents projets et le font ensemble.

**Le vice-président (M. François Choquette):** Monsieur Therrien, je vais être obligé de vous arrêter. Vous allez pouvoir continuer votre présentation durant la période des questions.

Je tiens à souligner l'arrivée de Mme Lynn Brouillette, la directrice générale par intérim de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne.

Pour les députés qui se demandaient peut-être qui étaient les gens assis derrière la salle, il s'agissait de jeunes parlementaires francophones qui assistaient à nos délibérations. Nous avons

accueilli, entre autres, des jeunes de l'Alberta, du Québec, de la Belgique, et d'ailleurs. Ils sont venus voir le travail que nous faisons.

Avant de passer aux questions, nous allons tout de suite écouter Mme Brouillette parler de la feuille de route.

Vous avez environ 10 minutes pour faire votre présentation. Ensuite, nous allons passer à la période des questions.

**Mme Lynn Brouillette (directrice générale par intérim, Association des collèges et universités de la francophonie canadienne):** Monsieur le président, mesdames et messieurs membres du Comité, bonjour.

Au nom du conseil d'administration de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne que l'on connaît sous le nom d'ACUFC et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier de votre invitation à vous faire part de nos commentaires sur vos études portant sur la feuille de route actuelle, ainsi que sur l'immigration francophone dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Dans cette première partie un peu plus longue, mes remarques porteront sur la feuille de route et le prochain plan d'action pour les langues officielles. Par la suite, après vos questions, j'aborderai plus brièvement la question de l'immigration francophone dans les communautés francophones en situation minoritaire.

J'aimerais tout d'abord vous parler de l'Association, et de sa contribution au rayonnement de la francophonie canadienne et des langues officielles. Je ferai ensuite le lien entre cette contribution et le sujet des études de votre comité pour chacune de mes présentations.

L'ACUFC est un modèle unique de collaboration interinstitutionnelle, interprovinciale et fédérale-provinciale et territoriale permettant de réaliser des initiatives collectives pancanadiennes. Elle regroupe les 21 collèges et universités, francophones ou bilingues, situés dans les communautés francophones en situation minoritaire. Ils sont donc tous à l'extérieur du Québec.

L'ACUFC vise à accroître l'accès à l'enseignement postsecondaire en français dans l'ensemble du pays et offrir ainsi un réel continuum de l'éducation en français, de la petite enfance au postsecondaire. Monsieur Therrien, qui témoigne par vidéoconférence, parlait justement de la petite enfance et des garderies. Dans nos collèges, on forme les professionnels de ces garderies.

Nos clientèles étudiantes comprennent, évidemment, les jeunes, les francophones de souche ou issus de programmes d'immersion en français langue seconde, mais aussi les immigrants, les étudiants internationaux et les adultes en apprentissage continu et du marché de l'emploi.

Les collèges et universités de la francophonie canadienne jouent un rôle essentiel sur les plans de la vitalité et de la pérennité des communautés minoritaires francophones qu'ils desservent. Ils sont des piliers dans leurs communautés et contribuent tant au développement de leur capital humain et à l'essor culturel qu'à la croissance économique en formant la main-d'œuvre d'aujourd'hui et de demain, hautement qualifiée et bilingue.

Cet état de fait est bien illustré dans le mémoire que nous vous avons fait parvenir l'été dernier dans le cadre des consultations pancanadiennes sur les langues officielles lancées le 17 juin. Il est clair que nos collèges et universités sont les porte-étendards des langues officielles, de l'identité canadienne, de l'inclusion, du dynamisme et de la résilience de ces communautés et, ultimement, de la prospérité de notre pays.

Je vais vous parler maintenant des initiatives et des résultats probants que nous avons obtenus grâce au financement que nous avons reçu par l'entremise de la Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018, dans deux domaines essentiels pour les communautés francophones en situation minoritaire, la santé et la justice.

Comme vous le savez, l'accès aux services de santé et de justice en français constitue un défi supplémentaire pour ces communautés. Dans ces deux domaines, les bénéficiaires de services sont vulnérables et la barrière linguistique aggrave leur situation. Il est donc primordial de former des professionnels aptes à offrir des services dans les deux langues officielles dans ces deux domaines.

Pour le domaine de la santé, grâce au premier Plan d'action pour les langues officielles en 2003, un consortium a été créé. Le Consortium national de formation en santé, ou CNFS, a été créé et a continué d'évoluer au cours des 13 dernières années avec l'appui des deux feuilles de route qui ont suivi. Santé Canada est le dépositaire de ces fonds qui nous sont alloués.

Même si l'éducation et la santé sont de compétence provinciale et territoriale, le financement fédéral est essentiel pour nos communautés, car il a un effet de levier important dans les provinces. Cela nous a permis d'obtenir des résultats probants et de réaliser de nombreuses initiatives novatrices sous l'égide du Consortium national de formation en santé. Par exemple, 68 nouveaux programmes postsecondaires en santé en français ont été créés depuis 2003, en 13 ans.

● (0905)

Aussi, 32 programmes existants ont été bonifiés. De plus, 6 700 professionnels aptes à offrir des services de santé en français ont été formés. Nous savons que 94 % d'entre eux travaillent dans des communautés francophones en milieu minoritaire et 91 % d'entre eux travaillent dans leur province d'origine.

Comme la langue est un enjeu de santé, nous avons développé une réelle expertise en offre active de services de santé en français et produit un cadre de modélisation de l'offre active des services de santé en français. Nous croyons que ce modèle peut être transféré et adapté aux autres domaines de services essentiels dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Des programmes ont aussi été élaborés et sont offerts conjointement par nos établissements membres. Je vous donne des exemples très concrets qui donnent un aperçu du type de collaboration qu'on a créé et de ses retombées.

Quatre de nos collèges membres, situés dans trois provinces différentes, offrent un programme collégial postdiplôme en gestion des services communautaires et de santé.

Vous voyez que les fonds du gouvernement fédéral nous permettent d'agir à un autre niveau. Cela devient des projets collectifs qui nous permettent de dépasser les frontières. Parfois, nous nous disons que c'est comme si nous étions dans une onzième province et que nous étions capables de travailler ensemble sans avoir de barrières interprovinciales.

Un autre programme intéressant est le programme de sciences infirmières auxiliaires du collège La Cité, ici, à Ottawa et qui était offert au Collège Éducentre à Vancouver. C'est vraiment d'un bout à l'autre du pays. Ce type de partenariat et les collaborations que nous avons pu mettre en place depuis 13 ans ont fait en sorte que 68 nouveaux programmes ont été mis sur pied au cours d'une période de 13 ans. Le fait d'avoir mis en place tant de programmes de deux, trois ou quatre ans de niveau postsecondaire et universitaire est quand même un tour de force. L'union fait la force, c'est encore aussi vrai aujourd'hui que cela l'a toujours été.

Dans le domaine de la justice, nous avons un résultat important, l'établissement du Réseau national de formation en justice, en février 2014, à la suite d'une étude de faisabilité menée par le secrétariat national de l'association. L'ACUFC assure l'administration et la coordination des activités du réseau. Neuf des établissements membres de notre réseau font partie de ce réseau en justice. La liste complète des membres du réseau est présentée dans une pochette que nous allons vous distribuer plus tard.

À la suite des recherches menées depuis 2014, le Réseau soumettra sous peu une proposition au gouvernement fédéral pour le prochain plan d'action pour les langues officielles. Le Réseau développera des approches collaboratives pour améliorer de façon tangible l'accès égal à la justice dans les deux langues officielles, en augmentant de façon significative le nombre de diplômés des programmes postsecondaires en justice en français, la participation aux formations en cours d'emplois ainsi que la production et l'accès aux outils juridiques et jurilinguistiques à l'intention des jurilinguistes, des professionnels de la justice et des justiciables.

Nos initiatives dans les domaines de la santé et de la justice ont fait la preuve de la force de regroupements institutionnels pancanadiens comme l'ACUFC, qui permettent de réaliser des projets collectifs pancanadiens, de partager des ressources et, par conséquent, des économies d'échelle significatives. Nos initiatives sont axées sur des résultats concrets et sur des partenariats efficaces afin d'avoir une incidence directe et durable sur les communautés francophones en situation minoritaire.

Pour conclure, je ferai certaines recommandations. Les solutions que nous proposons au gouvernement du Canada pour le prochain plan d'action pour les langues officielles se résument ainsi.

Tout d'abord, nous proposons un accès accru aux études postsecondaires en français dans les communautés. Je parlais de la petite enfance et c'est un exemple parmi d'autres.

Nous proposons aussi un accès accru au capital intellectuel et institutionnel en français et un accès accru aux services publics, parapublics et privés en français par une offre active linguistiquement et culturellement adaptée aux besoins de nos communautés.

Nous sommes convaincus que les solutions que nous proposons comportent les éléments structurants qui vont aider le gouvernement du Canada à concrétiser sa vision des langues officielles, ce contrat social conclu il y a plusieurs années, comme le répète la ministre du Patrimoine canadien.

•(0910)

Finalement, en renforçant la capacité de nos collèges et universités, le gouvernement réalisera ses objectifs en matière de bilinguisme et de vitalité des communautés, qui sont les deux grands volets du prochain plan d'action tel que mentionné par la ministre du Patrimoine canadien lors de son passage, la semaine dernière, devant votre comité et celui du Sénat.

Je vous remercie beaucoup de votre attention. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

**Le vice-président (M. François Choquette):** Merci beaucoup, madame Brouillette.

En effet, je suis sûr qu'on posera beaucoup de questions aux deux témoins que nous recevons aujourd'hui.

Nous allons immédiatement commencer la première série de questions avec Mme Boucher, qui dispose de six minutes.

**Mme Sylvie Boucher (Beauport—Côte-de-Beaupré—Île d'Orléans—Charlevoix, PCC):** Merci, monsieur le président.

Bonjour aux deux témoins et bienvenue au Comité. C'est toujours très intéressant de vous recevoir. Plusieurs questions me viennent en tête.

Monsieur Therrien, vous travaillez dans le domaine du développement économique. On sait, depuis les dernières semaines, que toutes les agences de développement économique seront centralisées.

Étant donné que vous êtes dans une région, avez-vous peur des conséquences de cette décision? Quels seront vos défis? Vous aurez sûrement plus de défis parce que nous avons entendu aussi qu'il y aura moins d'emplois, que cela stagnera, et que ce sera des emplois précaires. En milieu minoritaire, ce n'est déjà pas facile.

Alors, comment entrevoyez-vous l'avenir? Quelles seraient les meilleures solutions à long terme pour garder les emplois dans les milieux ruraux étant donné qu'on centralisera les agences de développement économique? Il n'y a plus qu'un seul ministre alors qu'auparavant, il y avait plusieurs ministres dans plusieurs régions. Comment voyez-vous l'emploi dans votre région en Saskatchewan?

**M. Robert Therrien:** Dans le cas de l'économie et de l'avenir de la Saskatchewan, notre province se fie beaucoup aux ressources. Cela a toujours été cyclique. J'ai vécu dans une communauté rurale pendant les quarante premières années de ma vie et je connais le cycle de l'agriculture. Il semble que l'exploitation de la potasse et du pétrole soient des phénomènes cycliques, avec des hauts et des bas. La population de la Saskatchewan est habituée à gérer et faire face à ces cycles.

En ce qui a trait à la centralisation des agences de développement économique et à la présence d'un seul ministre, selon ce que j'en sais, nous n'allons pas perdre les agences régionales qui nous appuient. Elles ne font pas partie directement de la feuille de route pour notre financement de base, mais certainement pour des initiatives spéciales à cet égard. Nous allons continuer à traiter avec ces agences fédérales dans notre région. Je ne prévois pas trop d'impact pour le moment et peut-être que je ne connais pas tous les détails, mais, selon moi, il n'y aura pas un gros effet.

En ce qui concerne l'avenir économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire, une des choses qui nous inquiète est que le financement que nous recevons de notre agence régionale n'a pas augmenté depuis près de 15 ou 16 ans, ce qui a entraîné le déclin de notre capacité à offrir des services. Nous voulons continuer à offrir les mêmes services et programmes à

l'échelle de la province parce que nous sommes un organisme provincial.

Ai-je répondu à votre question?

•(0915)

**Mme Sylvie Boucher:** Oui. C'est bien.

Madame Brouillette, nous avons entendu plusieurs organismes. Ils nous ont parlé de quelque chose dont le Comité a souvent discuté. J'aimerais avoir votre son de cloche à ce sujet. Nous avons su que certains organismes francophones dans certaines provinces qui travaillent de près avec les immigrants ont perdu leur financement au profit d'organismes anglophones qui disaient pouvoir offrir des services en français.

Avez-vous vécu ce genre de situation? Quelle serait la meilleure façon, pour le gouvernement actuel, de pallier cet état de fait dont nous avons entendu parler plusieurs fois?

**Mme Lynn Brouillette:** C'est une bonne question.

C'est quelque chose qu'on entend régulièrement. C'est quelque chose qu'on voit rarement à l'échelle nationale, mais sur le terrain c'est le genre de chose qu'on entend particulièrement. On doit être aux aguets, car il s'agit d'une situation qui nous guette toujours dans nos communautés francophones en situation minoritaire.

Lorsque le financement est octroyé à un organisme, il faudrait s'assurer que l'organisme a bel et bien une gouvernance francophone et la capacité de bien servir les francophones. Idéalement, l'organisme devrait avoir une gouvernance francophone, puisque cela fait souvent une différence.

**Mme Sylvie Boucher:** Merci.

Est-ce qu'il me reste du temps?

**Le vice-président (M. François Choquette):** Il vous reste 45 secondes.

**Mme Sylvie Boucher:** Ça va. J'ai dit ce que j'avais à dire.

Merci.

**Le vice-président (M. François Choquette):** Nous allons maintenant céder la parole à M. Vandal.

**M. Dan Vandal (Saint-Boniface—Saint-Vital, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Je vais d'abord m'adresser à M. Therrien.

Dans votre présentation, vous avez décrit les partenariats avec les autres provinces en matière de tourisme.

Pouvez-vous nous parler un peu plus de ces partenariats?

**M. Robert Therrien:** Certainement.

Laissez-moi vous donner un exemple de résultat obtenu avec le financement que nous avons reçu. Nous travaillons actuellement avec les provinces voisines, le Manitoba et l'Alberta, sur un projet intitulé « la Route 1885 », soit la route de Louis Riel. Il s'agit d'un projet touristique pour promouvoir le fait français dans la région de Batoche où se trouve cette route.

Toujours sur le plan du tourisme, nous avons bénéficié d'une application développée par la province de l'Alberta, mais rendue disponible aux quatre provinces de l'Ouest. Nous utilisons cette application, qui repose sur les nouvelles technologies, pour faire la promotion du tourisme en français.

Enfin, nous mettrons prochainement en place dans notre province un projet qui devrait faire augmenter le tourisme dans différentes régions. Voilà donc quelques exemples de retombées que nous avons en ce qui a trait à des projets touristiques.

• (0920)

**M. Dan Vandal:** Pourriez-vous nous parler davantage de Batoche, un lieu national de grande importance pour la nation Métis?

Est-ce que le circuit est déjà commencé à Batoche, dans l'Ouest du Canada?

**M. Robert Therrien:** Non, nous sommes actuellement en processus de mise en oeuvre du projet. Le circuit devrait être complété et accessible au public d'ici 12 mois. Nous travaillons sur ce projet depuis un an et demi grâce au financement que nous avons obtenu. Nous travaillons sur projet en partenariat avec les communautés anglophones de la région.

**M. Dan Vandal:** Chaque année, au mois de juillet, il y a un grand rassemblement à Batoche, le *Back to Batoche Days Festival*.

Est-ce qu'il y a maintenant une présence francophone dans des célébrations comme celle-ci?

**M. Robert Therrien:** Oui. Il y a une présence francophone lors des célébrations comme celle de Batoche, parce qu'elles sont ouvertes à tout le monde. Beaucoup d'habitants de souche sont des Métis qui ont des noms francophones mais qui ne parlent plus la langue, qui ont perdu leur français au cours des années. C'est pour cette raison que la présence francophone à Batoche n'est pas grande, mais il y en a quand même un peu.

Batoche est située tout près de Saint-Isidore de Bellevue, dont la communauté est principalement francophone.

**M. Dan Vandal:** Merci.

Je reviens maintenant à la feuille de route. De quelle façon la Saskatchewan et vos communautés ont-elles bénéficié de la feuille de route 2013-2018?

**M. Robert Therrien:** J'ai parlé de certains exemples précis. Je vous ai parlé du centre d'urgence qui a été mis sur pied dans une communauté ainsi que du foyer pour personnes âgées.

Par ailleurs, le tourisme est lié à la feuille de route et aux initiatives spéciales en développement économique.

Le financement de la feuille de route nous a fourni de l'aide pour la création d'emplois et la création d'entreprises, etc.

Il y a les initiatives spéciales en développement économique d'une part, et de l'autre, nous recevons du financement.

J'ai déjà parlé du Réseau de développement économique et d'employabilité du Canada qui offre un appui aux communautés. Ce financement est géré par le Fonds d'habilitation pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire qui provient d'Emploi et Développement social Canada. C'est grâce à ces mesures que nous avons pu appuyer les communautés dans le cadre de différents projets.

**M. Dan Vandal:** Y a-t-il des défis...

**Le vice-président (M. François Choquette):** Il vous reste très peu de temps.

**M. Dan Vandal:** Je vais donc passer mon tour et parler à un autre moment.

**Le vice-président (M. François Choquette):** Je cède maintenant la parole à M. Lefebvre qui dispose de six minutes.

**M. Paul Lefebvre (Sudbury, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Bonjour, monsieur Therrien et bonjour, madame Brouillette.

**M. Robert Therrien:** Bonjour.

**M. Paul Lefebvre:** Madame Brouillette, j'ai une petite question relativement à l'ACUFC. Combien d'argent les membres de l'ACUFC reçoivent-ils par l'entremise de la feuille de route? Quel financement ont-ils reçu à partir des fonds de la dernière feuille de route?

**Mme Lynn Brouillette:** Nous recevons de l'argent directement de Santé Canada dans le cadre de la feuille de route, et ce, depuis 2003. À l'époque, c'était le plan d'action.

Au cours des 10 dernières années, nous avons reçu 17 millions de dollars par année. Cet argent est réparti entre 11 collèges et universités pour maintenir une centaine de programmes dans le domaine de la santé.

Nous avons mis en place 68 nouveaux programmes depuis 2003. Cependant, un certain nombre d'entre eux existait déjà. Cela permettait de maintenir ces programmes.

Vous savez aussi bien que moi qu'en milieu minoritaire, souvent, les cohortes d'étudiants ne sont pas aussi nombreuses que celles qu'on trouve dans les institutions anglophones. Il faut des fonds pour maintenir des cohortes d'étudiants. Parfois, les provinces imposent un certain contingentement, ce qui fait qu'on doit augmenter les cohortes.

Par ailleurs, les fonds provenant de Santé Canada nous ont permis d'équiper des laboratoires. Ceux qui ont eu la chance de visiter des collèges et des universités récemment, surtout dans le domaine de la santé, sont passés par des laboratoires de simulation empruntée à l'aviation. Ces équipements sont très sophistiqués et très coûteux. Comme institution francophone, on se doit d'être à la fine pointe de la technologie. On doit souvent être meilleur que les autres pour attirer la clientèle. Je sais que vous comprenez tous cet élément.

• (0925)

**M. Paul Lefebvre:** Justement, je suis allé visiter le Collège Boréal et j'ai vu le laboratoire de simulation. En effet, c'était vraiment à la fine pointe de la technologie.

Vous avez parlé d'une somme de 17 millions de dollars. Depuis combien d'années cela se maintient-il?

**Mme Lynn Brouillette:** Depuis 10 ans, nous recevons 17 millions de dollars pour les 11 collèges et universités par année.

**M. Paul Lefebvre:** Vous n'avez reçu aucune augmentation.

**Mme Lynn Brouillette:** Au cours des 10 dernières années, il n'y a eu aucune augmentation dans les deux dernières feuilles de route.

Cela a créé des problèmes. Disons plutôt que cela a beaucoup freiné l'élan que nous avons depuis 2003. Nous avons quand même mis en place quelques nouveaux programmes. Cependant, c'est grâce à la collaboration que nous avons pu mettre en place ces nouveaux programmes.

**M. Paul Lefebvre:** Si vous deviez faire une recommandation aux membres de l'ACUFC relativement au nouveau plan d'action, quelle serait-elle?

**Mme Lynn Brouillette:** J'en ai plus qu'une, en fait.

**M. Paul Lefebvre:** Allez-y!

**Mme Lynn Brouillette:** Évidemment, je recommanderais de maintenir et de poursuivre la formation en santé. Comme je l'ai dit, nous appuyons une centaine de programmes depuis quelques années. Offrir activement des services dans le domaine de la santé fait une grosse différence.

Puisque vous connaissez très bien les communautés, vous comprenez bien que nous ne pouvons pas attendre la demande active. C'est pourquoi nous travaillons sur ce dossier. En fait, nous sommes l'un des leaders dans la question de l'offre active, parce qu'on y travaille depuis 2008.

C'est intéressant de comprendre la façon dont nous travaillons ensemble. L'offre active a été l'un des beaux projets que nous avons pu mettre ensemble à l'échelle pancanadienne. Nous n'aurions pas eu le succès que nous avons aujourd'hui avec l'offre active si nous ne l'avions fait que dans certaines institutions ici et là et que nous avions travaillé chacun dans nos provinces. Nous avons fait ce travail collectivement. Nous sommes allés chercher les forces et les expertises de nos collègues et de nos universités. Les chercheurs ont fait beaucoup de travail à cet égard.

Nous avons mis en place un profil de compétence. Nous allons aussi avoir une attestation pour la centaine de programmes partout au Canada. Ce sont des programmes en santé pour offrir activement des services.

L'argent du fédéral nous a vraiment permis de faire un tel projet collectif. Grâce aux fonds du fédéral, nous pouvons passer vraiment à une autre étape.

**M. Paul Lefebvre:** Merci.

Monsieur Therrien, vous avez mentionné que les services à la petite enfance et les infrastructures en Saskatchewan représentaient un défi. Avez-vous mesuré la demande pour des garderies et l'offre disponible? Pouvez-vous nous en parler?

**M. Robert Therrien:** Pour la question de la demande présentement en Saskatchewan, il y a toujours des listes d'attente pour trouver une place pour les jeunes dans les garderies francophones.

**M. Paul Lefebvre:** Avez-vous des chiffres? Avez-vous mesuré ce phénomène?

**M. Robert Therrien:** Il y a deux ou trois ans, nous avons calculé qu'il y avait une liste d'attente de 400 jeunes pour les garderies francophones en Saskatchewan. C'est considérable pour nous.

Nous avons essayé de mettre en place des mesures. Nous avons tenté d'aider des gens à créer des garderies dans des maisons privées. Cela s'est révélé être un bon défi. Il faut dire qu'il s'agit certainement d'une question de compétence provinciale. Cela dit, le nombre de places augmente très peu d'année en année pour les garderies francophones.

• (0930)

**Le vice-président (M. François Choquette):** Merci beaucoup, monsieur Therrien.

Nous allons maintenant passer au deuxième tour de table concernant, cette fois, l'immigration.

Nous pourrions commencer avec vous, monsieur Therrien. Avez-vous une présentation à faire concernant le domaine de l'immigration?

**M. Robert Therrien:** Le domaine de l'immigration est quand même assez nouveau en ce qui concerne la programmation et la planification de notre communauté. Il est nouveau dans le sens que

même si nous savons que cela fait des années qu'on devrait faire quelque chose pour accroître l'immigration francophone dans nos communautés, on n'a pas encore les moyens d'avoir un effet significatif à cet égard.

Comme vous le savez peut-être, le poids démographique des immigrants francophones au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire est passé de 6,2 % à 11,7 % entre 1991 et 2011. En Saskatchewan, ce taux est encore plus élevé et se situe à environ 15 %, selon notre dernière étude.

Dans les grandes villes, on peut voir l'incidence de l'immigration francophone même dans les écoles. En effet, le nombre de jeunes fréquentant les écoles francophones de notre province a augmenté, et environ 25 % de ces jeunes sont issus de minorités visibles.

Les immigrants qui s'installent en Saskatchewan nous aident à contrer le vieillissement de la population francophone. En effet, la Saskatchewan affiche le taux le plus élevé au Canada de population francophone âgée. Pour cette raison, nous croyons que l'immigration francophone constitue la seule façon de maintenir une population francophone vibrante dans notre province.

Notre rôle est de faciliter l'immigration économique afin de répondre aux besoins comme l'accès à la main-d'oeuvre nécessaire pour faire croître les entreprises canadiennes et d'attirer des investisseurs étrangers pour stimuler la création et maintenir des emplois pour les Canadiens et les Canadiennes.

Cela dit, il y a quand même de grandes difficultés dans l'arrimage des besoins de la main-d'oeuvre au Canada avec le bassin d'immigrants francophones potentiels.

À mon avis, il faut se poser deux questions.

La première est comment améliorer la capacité des communautés de langue officielle en situation minoritaire à recruter, à accueillir et à intégrer des immigrants?

Dans ma dernière présentation, j'ai parlé de l'importance du développement économique. Bien sûr, les immigrants viennent au Canada pour travailler. Or, ils doivent pouvoir le plus rapidement possible s'intégrer au marché de l'emploi ou, dans certains cas, lancer une entreprise pour remplacer des emplois ou autres, afin d'être en mesure de rester chez nous et de vivre pleinement dans la communauté.

La deuxième question est de savoir comment assurer l'établissement et l'intégration réussie des immigrants et des réfugiés au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Pour nous, il est essentiel d'avoir un réseau d'appui dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture, du droit et autres. Il faut être en mesure d'offrir un ensemble de services aux immigrants pour les aider à s'intégrer dans la communauté.

À l'heure actuelle, nous n'en avons pas les moyens. Notre organisme a comme ressource dédiée à l'intégration économique une année-personne et demie, et cela pour l'ensemble de la province. Ceux et celles qui sont déjà venus en Saskatchewan savent peut-être que notre territoire est vaste et que les communautés francophones sont très dispersées. Le trajet entre une communauté du nord-est de la province à une autre du sud-ouest représente entre sept et huit heures de route à l'aller seulement.

Si on tient compte de la distance et du fait que les communautés francophones sont très dispersées, un effectif d'une année-personne et demie est insuffisant pour offrir des services à la population immigrante.

Notre rôle est de travailler avec les employeurs, tant anglophones que francophones. Notre province étant majoritairement anglophone tout comme la majorité des employeurs, il est essentiel que les immigrants apprennent l'anglais. Pour arriver à placer des travailleurs francophones chez des employeurs anglophones, nous devons faire valoir que la capacité d'offrir des services en français ou de travailler en français dans la communauté constitue une valeur ajoutée.

• (0935)

Selon nous, les employeurs dans les régions rurales connaissent très peu le processus d'immigration. Il est important que nous les accompagnions et que nous les aidions à faire du recrutement, de l'embauche et du soutien d'une main-d'oeuvre immigrante qui pourrait travailler pour leur entreprise.

Par ailleurs, il y a une diversité assez intéressante en Saskatchewan. En effet, il y a plus qu'une population immigrante. Malgré le fait que les immigrants francophones soient majoritairement de souche africaine, d'autres personnes arrivent en Saskatchewan, surtout en provenance des Philippines et de l'Inde. On a donc une belle diversité. Lorsque ces gens se mêlent ensemble, l'employeur et les nouveaux immigrants doivent faire tout un apprentissage afin que ceux-ci s'adaptent au milieu du travail à cause de leur culture différente.

Il nous faut sûrement avoir la possibilité de faire de la sensibilisation, de diffuser de l'information et d'offrir des ateliers aux nouveaux immigrants. Dans notre esprit, il n'y avait pas clairement, dans la dernière feuille de route, suffisamment de financement pour nous aider à offrir les services nécessaires pour avoir un impact dans le domaine de l'immigration.

L'intégration économique peut se faire s'il y a un soutien auprès des immigrants qui veulent intégrer le marché canadien de l'emploi, surtout en Saskatchewan. Nous aimerions faire un certain nombre de choses. Tout d'abord, nous aimerions travailler plus étroitement avec les travailleurs temporaires et leur offrir des services vers une transition pour la résidence permanente. De plus, nous voudrions nous intéresser aux étudiants internationaux et encourager nos collèges et universités à accueillir plus de francophones afin que nous puissions les aider à faire la transition vers le marché du travail.

Nous avons réalisé certaines activités en partenariat avec notre réseau de développement économique et d'employabilité du Canada. Nous avons commencé à offrir des salons virtuels de l'emploi et, de plus en plus, nous travaillons avec les ambassades du Canada sur le plan des services qui précèdent les départs ou autres dans le cadre de la foire d'emplois de Destination Canada, qui va avoir lieu au cours des deux prochaines semaines.

Les immigrants disent fréquemment que les employeurs leur demandent s'ils ont de l'expérience canadienne. Il y a donc un manque important de stages en emploi. Il existe présentement des programmes pour les jeunes. J'appuie beaucoup cette initiative qui a pour but de les intégrer au marché du travail. Je parle des jeunes de 16 à 30 ans. Il y a aussi des immigrants plus âgés qui ont très peu d'expérience canadienne et il n'y a présentement aucune possibilité d'offrir à ces gens des stages en emploi pour les aider à rejoindre le marché du travail.

Enfin, je crois que les programmes permanents d'IRCC doivent soutenir un continuum pour l'immigration francophone, y compris l'intégration économique des immigrants francophones. En effet, l'employabilité est un maillon essentiel sur la route de l'intégration et de la rétention des immigrants. Sans emploi, ils ne vont pas rester longtemps chez nous. Or, cet aspect est peu soutenu à l'heure

actuelle. Par conséquent, nous aimerions que la prochaine feuille de route contienne une composante exclusivement dédiée à l'intégration économique des immigrants francophones.

Je vous remercie de votre attention.

**Le vice-président (M. François Choquette):** Merci beaucoup, monsieur Therrien.

Nous allons maintenant passer à Mme Brouillette, de l'Association des collèges et universités de la francophonie canadienne. Elle abordera le domaine de l'immigration.

**Mme Lynn Brouillette:** Merci, monsieur le président.

Effectivement, au cours de l'été, les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont entendus sur une cible de 5 % pour l'immigration au sein des communautés francophones. Nous saluons le gouvernement pour cette volonté politique renouvelée en ce qui a trait à l'immigration francophone. Toutefois, pour atteindre ces cibles, il faut renforcer et mettre en place des mesures concrètes et efficaces, mais surtout collaboratives et complémentaires les unes par rapport aux autres.

Comme le mentionnait récemment Mme Sylviane Lanthier, de la FCFA, lors de son passage devant votre comité, des efforts considérables ont été consacrés au cours des 15 dernières années dans quatre champs d'intervention, soit la promotion, le recrutement, l'accueil et l'intégration des immigrants.

Il est clair que les établissements postsecondaires de la francophonie canadienne jouent un rôle important et contribuent de différentes façons dans ces champs d'intervention. Ils le font en travaillant en étroite collaboration avec les organismes et les intervenants concernés qui oeuvrent au premier plan de ce domaine, tels que la FCFA, RDÉE Canada, Collèges et Instituts Canada, ou CICan.

Comme je l'ai mentionné dans la première partie de la présentation, les clientèles étudiantes de nos collèges et universités de la francophonie canadienne incluent évidemment les francophones de souche et ceux issus des programmes d'immersion en français langue seconde, les immigrants, les étudiants internationaux et les adultes en formation continue qui aspirent au marché de l'emploi. Les immigrants et les étudiants internationaux représentent ainsi deux de nos clientèles en pleine croissance. Dans certains de nos établissements, ils représentent d'ailleurs jusqu'à 20 % de la clientèle étudiante.

Nous contribuons à la promotion des communautés auprès de futurs immigrants et d'étudiants internationaux potentiels en participant aux différents salons ÉduCanada organisés par le gouvernement fédéral dans des pays ciblés. Depuis quelques années, nous participons aussi à Destination Canada, auquel nous avons fait référence plus tôt.

Pour ce qui est de notre contribution au chapitre de l'accueil et de l'intégration des immigrants, nous jouons également un rôle important. Je voudrais partager avec vous quelques données à ce sujet. Il est certain qu'une multitude de programmes intéressants attirent la clientèle. Dans l'ensemble de nos 21 collèges et universités, on offre en tout et partout 900 programmes. Du côté anglophone, au-delà de 16 000 programmes sont offerts. Vous voyez donc que la fourchette est quand même assez différente. De là l'importance de continuer à développer des programmes et à offrir d'autres types de programmes. Je viens de mentionner quelques centaines de programmes. Cela peut sembler un grand nombre, mais ils équivalent à seulement 7 % de ce qui s'offre en anglais. Cela vous donne un ordre de grandeur.

Depuis quelques années, nous collaborons aussi avec CICA dans le cadre du Programme canadien d'intégration des immigrants ainsi qu'avec Planifier pour le Canada pour aider les immigrants à se préparer avant leur départ et faciliter leur intégration socio-professionnelle dans les communautés. Afin d'offrir un service personnalisé d'orientation professionnelle de qualité en français, l'Association assure la mise en oeuvre de ce service. Nous offrons un point d'accès central aux futurs immigrants en misant sur les préparatifs reliés à leur orientation professionnelle et économique dans les communautés francophones canadiennes. Ce service aide les immigrants à mieux se préparer pour réussir sur le plan économique en leur offrant de l'information, des conseils de planification et un soutien en ligne. Les candidats peuvent ainsi bénéficier de nombreux services comme l'accès à des ressources de recherche et des renseignements de premier plan, des conseils pour envisager des solutions et pour prendre de bonnes décisions pour eux et les membres de leur famille qui les accompagnent. Nous leur donnons une idée des défis et des occasions qui les attendent en sol canadien. Nous leur offrons aussi des liens directs avec nos établissements d'enseignement, les ordres professionnels, les réseaux en immigration francophone, les organismes d'aide aux immigrants et tout autre organisme qui peut les aider.

En terminant, je peux vous assurer que les établissements membres de l'Association ont su s'adapter à la nouvelle réalité démolinguistique de la francophonie canadienne et sont aujourd'hui le miroir de cette diversité.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, nos effectifs étudiants comprennent des francophones de souche, mais aussi des jeunes issus de familles exogames et de familles d'immigrants, des diplômés des programmes d'immersion, des étudiants internationaux et des adultes en formation continue issus du marché de l'emploi qui ont le français comme langue maternelle ou comme langue seconde.

• (0940)

Un investissement accru de la part du gouvernement fédéral dans le prochain Plan d'action pour les langues officielles s'avère donc essentiel. Il servirait à renforcer la capacité de nos collèges et de nos universités, surtout dans la perspective de projets collectifs, comme nous souhaitons en avoir, pour mettre en place les infrastructures requises pour accueillir davantage d'immigrants, d'étudiants internationaux et d'étudiants issus de l'immersion qui ont besoin pour réussir d'un encadrement et de services de soutien particuliers dans nos établissements.

Je vous remercie de votre attention. Il me fera plaisir de répondre à vos questions.

• (0945)

**Le vice-président (M. François Choquette):** Merci beaucoup, madame Brouillette.

Nous allons immédiatement commencer par M. Généreux, pour six minutes.

**M. Bernard Généreux (Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, PCC):** Merci, monsieur le président.

Madame Brouillette et monsieur Therrien, je vous remercie beaucoup d'être ici parmi nous aujourd'hui.

Madame Brouillette, je vais poursuivre sur ce que vous venez de dire à la fin de votre présentation en ce qui concerne les programmes d'immersion. Nous savons qu'ils sont actuellement très en demande dans les écoles du Canada. Il serait probablement possible de doubler et peut-être même de tripler le nombre d'étudiants en immersion.

Vous dites avoir quand même une bonne clientèle provenant de ces programmes. Quand les jeunes ont terminé le secondaire — cela va jusqu'à la 12<sup>e</sup> année dans les provinces canadiennes —, avez-vous une idée du pourcentage de ceux qui vont fréquenter les collèges francophones par la suite?

**Mme Lynn Brouillette:** En fait, je peux vous fournir quelques données à ce sujet. Je les tire du rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles. C'est un rapport très intéressant qui a été publié à l'été 2015 au sujet de toute la clientèle de l'immersion. Il y avait des recommandations très intéressantes dans ce rapport.

Je retiens de ce rapport qu'il y a 1,7 million d'étudiants inscrits dans les programmes des écoles anglophones et au-delà de 380 000 dans les programmes d'immersion. Selon les statistiques de l'année 2014-2015, 4 000 étudiants de l'immersion sont venus dans nos 21 collèges et universités.

**M. Bernard Généreux:** Cela vous semble-t-il beaucoup?

**Mme Lynn Brouillette:** Non, ce n'est pas beaucoup.

**M. Bernard Généreux:** C'est ce que j'allais dire.

**Mme Lynn Brouillette:** De ce côté, il y a énormément de travail à faire. J'apprécie votre question, parce que c'est un aspect vraiment important à retenir.

**M. Bernard Généreux:** Il me semble que cette clientèle est captive.

**Mme Lynn Brouillette:** En quelque sorte, oui. Toutefois, du côté anglophone, il y a vraiment une variété importante de programmes. Il y a en a 16 000, comme je l'ai mentionné plus tôt, comparativement aux 900 offerts dans notre réseau de collèges et universités francophones. Cela indique l'importance d'augmenter l'offre de programmes pour l'améliorer et tout le travail que nous devons faire au chapitre de la promotion, du recrutement et de la réussite de ces étudiants.

**M. Bernard Généreux:** Plus tôt, vous avez dit que vous receviez 17 millions de dollars. Cette somme provient-elle uniquement du programme de Santé Canada ou de l'ensemble des différents ministères qui sont engagés envers la francophonie?

**Mme Lynn Brouillette:** À l'heure actuelle, c'est surtout de Santé Canada que nous recevons des fonds pour l'offre de programmes.

**M. Bernard Généreux:** Avez-vous évalué les montants additionnels dont vous auriez besoin pour aller chercher encore plus de clientèle, non seulement pour faire de la promotion, mais également pour élaborer des programmes?

**Mme Lynn Brouillette:** Oui.

Dans la dernière feuille de route, sur une période de cinq ans, nous avons reçu 90 millions de dollars pour maintenir et mettre en place des programmes en santé sur le territoire pancanadien dans nos 21 collèges et universités. Nous souhaiterions obtenir un montant total d'environ 130 millions sur cinq ans pour être en mesure d'établir encore plus de programmes.

Je réitère le fait que les programmes que nous avons représentés encore seulement une proportion de 7 % par rapport à ceux qui sont offerts en anglais. Cela donne une idée de l'écart au niveau de l'offre. La proximité des établissements est aussi la raison pour laquelle il est souvent plus difficile d'attirer la clientèle. Beaucoup de collèges et d'universités anglophones sont plus près de la population. Il est donc plus facile d'y aller. En même temps, il y a la grande variété de programmes qu'ils offrent.

Nous avons donc besoin d'un appui pour la mise en place d'autres programmes dans les domaines de la santé et de la justice. Dans le domaine de la justice, nous aurions besoin de multiplier par quatre l'offre de programmes afin de pouvoir offrir des services dans les deux langues officielles.

**M. Bernard Généreux:** Serait-il possible d'obtenir le rapport du Sénat?

Vous dites que ce rapport inclut des recommandations. Pourriez-vous nous indiquer lesquelles sont les plus importantes pour votre organisation?

En affaires, il nous arrive d'embaucher des gens qui viennent d'autres circonscriptions ou d'autres pays. Monsieur Therrien, vous parlez d'intégration. Or intégrer des gens qui viennent de l'étranger et qui ont peu d'expérience est quelque chose qui n'est pas simple. Selon vous, quelles mesures favoriseraient l'intégration, particulièrement dans les milieux en situation minoritaire et dans les régions éloignées ou rurales?

Le fait qu'on amène ces personnes venant d'ailleurs à s'établir dans des régions rurales ajoute à la difficulté. Au Québec également, il est difficile d'attirer des immigrants en région, et ce, parce que dans les grandes villes, ils ont tendance à s'établir dans un milieu où vivent des personnes de même nationalité qu'eux. Il se crée alors un sentiment d'appartenance et de connectivité naturelle. Les sortir des grands centres pour les amener en région n'est donc pas facile.

Vivez-vous la même chose chez vous?

• (0950)

**M. Robert Therrien:** Absolument.

Ce qui fait une différence, surtout dans les communautés rurales où des emplois sont disponibles, ce sont la communauté d'accueil et l'intégration à la communauté. La communauté qui accueille ces nouveaux immigrants doit se familiariser avec leurs intérêts. Elle doit être suffisamment ouverte pour les accueillir et les accepter tels qu'ils sont.

Or il arrive que des normes ou des façons de faire dans d'autres pays ne soient pas reconnues comme normales chez nous. Certaines personnes n'ont pas la notion du temps. Par exemple, quand le travail commence à 8 h 30, il faut spécifier que ce n'est pas à 9 h 15. Il faut mentionner qu'il faut appeler si on ne vient pas travailler et ainsi de suite. Il y a tout un apprentissage et un accompagnement à faire. Il faut que les employeurs fassent preuve d'une certaine flexibilité pour préparer ces personnes et les accompagner au cours de leur intégration. Il faut beaucoup d'efforts de notre part pour créer ce lien entre l'employeur et l'immigrant qui est embauché.

**Le vice-président (M. François Choquette):** Merci beaucoup, monsieur Therrien.

Je suis désolé, monsieur Généreux, mais le temps dont vous disposiez est écoulé.

Je vais maintenant céder la parole à M. Arseneault.

**M. René Arseneault (Madawaska—Restigouche, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Madame Brouillette, vous avez bien résumé les quatre champs d'intervention que comporte le domaine de l'immigration, soit la promotion, le recrutement, l'accueil et l'intégration. Pour ma part, j'ai ajouté à cela la question de la rétention.

Plusieurs témoins sont venus nous parler de la promotion. Il a été question des communautés francophones en milieu minoritaire et de la façon d'y attirer des immigrants francophones. D'après ces témoins, avec la promotion qui se fait à l'extérieur du pays à cette fin, on n'arrive certainement pas à communiquer au reste du monde le fait qu'il y a au Canada une langue vivante et vibrante qui s'appelle le français. J'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet.

Pour ce qui est du recrutement, je vous fais part des commentaires négatifs que nous avons entendus, par exemple sur le test de français que doivent passer les gens à l'extérieur du Canada. Je ne vais pas revenir là-dessus, mais disons qu'au départ, la situation est déjà problématique.

Sur le plan de l'accueil, des organismes communautaires en milieu minoritaire ont indiqué ne pas disposer de fonds suffisants pour accueillir adéquatement ces personnes dans la communauté. Il arrive souvent que de plus grands organismes, possiblement mieux organisés, se disent en mesure d'offrir un service bilingue. Il ne s'agit pas ici d'un guichet francophone et d'un service offert par et pour les francophones. Encore ici, je parle évidemment d'immigration francophone en milieu minoritaire. Enfin, en ce qui a trait à l'intégration et à la rétention, on nous dit que la rétention est déjà un problème. M. Généreux y a d'ailleurs fait allusion indirectement.

J'aimerais savoir quels sont nos bons coups et de quelles façons le gouvernement fédéral pourrait vous aider à améliorer la situation et dans quels domaines il est, selon votre association, moins efficace.

**Mme Lynn Brouillette:** En ce qui concerne l'immigration, nous avons mis sur pied un projet de pré-départ, qui nous permet d'aller dans certains pays pour faire connaître la francophonie. Quand nous sommes à l'étranger, notre principal travail est de faire connaître la francophonie hors Québec pour inciter les immigrants à venir dans nos communautés. Dans un premier temps, c'est le travail qu'il y a à faire, parce que ce n'est pas connu. Par la suite, nous devons dire à ces immigrants qu'il est possible de vivre en français à l'extérieur du Québec et qu'il y a des communautés vivantes et intéressantes où ils pourraient s'établir et qui ont beaucoup à leur offrir. C'est ce projet en particulier qui nous aide à encourager l'immigration.

De leur côté, les collèges et les universités peuvent appuyer ce que nous appelons les trois « R », soit le recrutement, la rétention et la réussite. Il y a beaucoup de travail à faire pour mettre en place des infrastructures de service dans nos collèges et universités à l'intention de toutes les clientèles.

Nous avons une clientèle immigrante — c'est ce dont il est question aujourd'hui —, mais la clientèle qui arrive en immersion a aussi besoin d'encadrement. Dans certains de nos collèges et universités, il y a des programmes ou des structures de service qui ont fait leurs preuves.

J'ai parlé précédemment de projets collectifs. Avec l'appui du fédéral, on peut amener ce type de projets dans le réseau pancanadien. Grâce à notre travail de collaboration, nous pouvons prendre ce qui se fait de meilleur dans les provinces et les territoires et l'amener dans une perspective pancanadienne. C'est ainsi que nous mettons tous nos projets sur pied, tant le développement de programmes que de services d'infrastructure d'appui au profit des clientèles de nos collèges et universités.

• (0955)

**M. René Arseneault:** Je vais brièvement poser une dernière question.

Je m'excuse, mais comme que je n'ai plus de temps à ma disposition, je vais donc céder la parole à Mme Lapointe.

**Mme Linda Lapointe (Rivière-des-Mille-Îles, Lib.):** Bonjour et bienvenue, monsieur Therrien.

J'aimerais vous adresser une question par rapport à la petite enfance.

Vous avez dit plus tôt qu'il manque d'infrastructures et qu'à certains endroits, il y a des listes d'attente. Si de jeunes enfants ne fréquentent pas une garderie francophone comme le souhaiteraient leurs parents, ces enfants vont-ils continuer leur éducation en anglais ou en français?

**M. Robert Therrien:** Il est certain qu'une partie de ces jeunes enfants va continuer son éducation en anglais. C'est à la garderie qu'on prépare les enfants à l'école comme telle. Je n'ai pas les chiffres devant moi, mais on observe que, lorsque les enfants sont dans une garderie anglophone, ils continueront leur éducation dans le système anglophone à cause de cela.

**Mme Linda Lapointe:** Merci.

J'ai une brève question qui s'adresse à Mme Brouillette.

On pense que l'immersion francophone porte les élèves à continuer à étudier en français, et ce, aux niveaux collégial et universitaire. Or on dit qu'il manque de professeurs francophones. Est-ce un problème auquel vous êtes confrontés? Êtes-vous en mesure de subvenir aux besoins des écoles francophones à cet égard? Avez-vous déjà pensé à faire des échanges avec le Québec, où il y a beaucoup de professeurs francophones?

**Mme Lynn Brouillette:** C'est quelque chose que nous envisageons de faire. Il manque de professeurs en immersion et de professeurs qui enseignent le français dans nos écoles. C'est une situation problématique. Effectivement, nous sommes en contact avec le Québec pour voir de quelle façon nous pourrions aider nos écoles à trouver des professeurs francophones. Nous travaillons en ce sens avec l'ACPI, ou l'Association canadienne des professeurs en immersion.

Nous travaillons actuellement avec la France en ce sens. Dans ce pays, il y a beaucoup de professeurs qui ont une formation et qui n'ont pas d'emploi. Le taux de chômage chez les enseignants y est élevé. Nous avons des projets pour inciter des gens du Québec et de la France à venir enseigner dans nos écoles.

**Mme Linda Lapointe:** Avez-vous quantifié le nombre de professeurs qui manquent?

**Mme Lynn Brouillette:** Non. Ce sont plutôt les écoles qui pourraient répondre à cela. On entend parler du manque de professeurs de façon anecdotique. Nos collèges et universités, qui sont souvent proches des écoles, sont très conscients de ce problème.

Il y a neuf facultés d'éducation dans notre réseau de 21 collèges et universités. Nous aimerions augmenter ces cohortes d'étudiants pour former plus de professeurs, parce qu'il y a une grande pénurie en ce moment.

**Le vice-président (M. François Choquette):** Merci beaucoup, madame Brouillette.

Nous allons maintenant passer à M. Samson.

Il nous restera un peu de temps par la suite pour une série de questions de trois minutes.

**M. Darrell Samson (Sackville—Preston—Chezzetcook, Lib.):** Je dispose donc de vingt minutes, n'est-ce pas?

**Le vice-président (M. François Choquette):** Pas tout à fait, monsieur Samson. Vous disposez de six minutes.

**M. Darrell Samson:** Monsieur Therrien et madame Brouillette, je vous remercie d'être parmi nous aujourd'hui. Je suis heureux de vous voir.

Monsieur Therrien, je ne pense pas que nous nous sommes déjà rencontrés de façon formelle. J'ai bien apprécié vos présentations.

Je vais commencer par vous, monsieur Therrien. Si j'ai bien compris, vous avez dit que, dans votre région, vous avez atteint la cible de 2,4 % ou de 4,4 %. Pouvez-vous confirmer cela?

• (1000)

**M. Robert Therrien:** Selon les derniers chiffres que j'ai, 2,4 % est le pourcentage d'immigrants francophones qui se sont installés dans la province au cours des dernières années.

**M. Darrell Samson:** Je suis très heureux de l'entendre. Je vous félicite parce que c'est bien plus élevé que les pourcentages qu'on voit ailleurs au pays.

Vous avez également dit qu'il y a eu une augmentation de 25 % du nombre d'élèves dans les écoles francophones. C'est très impressionnant. Rapidement, pouvez-vous me parler de votre stratégie gagnante?

**M. Robert Therrien:** Selon moi, la stratégie gagnante est l'accompagnement des employeurs dans le but de les encourager et de faciliter l'embauche d'immigrants francophones. Je parle d'une clientèle d'employeurs anglophones que nous devons convaincre qu'il est avantageux pour eux d'embaucher des francophones dans leur entreprise.

Nous devons accompagner les immigrants dans l'ensemble de la communauté. Comme je l'ai dit plus tôt, il faut toute une communauté pour les aider à s'intégrer et les accompagner, que ce soit pour l'accueil, l'établissement, l'éducation, les services juridiques ou d'autres services. Plus ils s'intégreront, plus ils resteront.

**M. Darrell Samson:** Je suis bien d'accord avec vous.

Si vous avez un plan d'action ou un document à ce sujet, pourriez-vous nous l'envoyer? Nous aimerions l'avoir parce que votre communauté francophone est l'une des leaders au pays sur le plan du recrutement d'immigrants. Nous aimerions donc connaître votre secret. Je suis bien d'accord avec vous, à savoir que le lien entre l'immigration et l'employabilité est très important. Vous le faites dès le début. Vous recrutez et accueillez les gens et vous utilisez également d'autres moyens. Avant de passer à l'autre témoin, j'ai une question à vous poser et elle porte sur le recensement.

Nous sommes revenus à un recensement plus long et nous sommes en train de travailler sur les questions pour le prochain recensement. Si je comprends bien, il manque certaines questions car on ne peut pas, pour le moment, identifier le véritable nombre de francophones dans les provinces et ceux qui sont bilingues. On ne pose pas de questions précises à cet égard. Avez-vous des commentaires à faire en ce qui concerne le recensement?

**M. Robert Therrien:** C'est le cas. Les statistiques du recensement ne donnent pas un portrait global des personnes qui parlent ou qui connaissent le français au pays, parce qu'il est toujours question de la langue maternelle. Il faudrait parler de bilinguisme.

Ayant vécu dans une communauté rurale au cours des quarante premières années de ma vie, je sais que le choix du membre de la famille qui répond au questionnaire peut parfois faire une différence. En somme, il n'y a pas de véritable portrait de la population qui comprend et parle le français au Canada.

**M. Darrell Samson:** Merci.

Si vous avez des suggestions de questions à ajouter à cet égard, c'est le temps de le faire.

Ma prochaine question va s'adresser à Mme Brouillette.

Je dois vous féliciter parce que les gens doivent comprendre que l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, qui appuie les écoles publiques pour les jeunes de 5 à 18 ans, ne fait pas référence aux universités, aux collèges et aux garderies. Cela a donc été un problème majeur.

Je reconnais que la Fédération nationale des conseils scolaires francophones et la Table nationale sur l'éducation sont maintenant en train de cibler cet enjeu partout au pays.

Si on n'a pas les enfants dès le plus jeune âge et si on ne convainc pas ceux qui terminent leurs études dans les écoles francophones de faire leurs études postsecondaires en français, c'est problématique. Vous avez fait un travail exceptionnel à ce sujet et je vous en remercie.

J'aimerais que vous nous donniez quelques exemples de projets collectifs. En milieu minoritaire, selon la situation, il faut trouver des moyens, être innovateur et créateur. Il faut vraiment avoir des stratégies pour assurer le succès des projets. Vous parlez de projets collectifs. Pouvez-vous nous donner quelques exemples à cet égard? Cela m'intéresse beaucoup. Je sais que vous faites du bon travail.

**Mme Lynn Brouillette:** Je voudrais aussi parler du continuum. Par la suite, je donnerai des exemples concrets.

Un peu plus tôt, on a dit combien il est important que les jeunes commencent dès la petite enfance à fréquenter le système francophone parce qu'on sait très bien qu'avec les points névralgiques, on en perd beaucoup à chaque transition.

Nous sommes le dernier maillon de cette chaîne qui constitue ce continuum. C'est pour cette raison que nous travaillons aussi sur la question des garderies avec RDÉE Canada et la Commission nationale des parents francophones. Nos institutions forment les gens qui travaillent dans les garderies. Nous travaillons donc aussi avec la Commission nationale des parents francophones sur la question du continuum. Il faut voir cela dans un tout parce que c'est très important. C'est la voie qu'il faut vendre à la communauté.

•(1005)

**M. Darrell Samson:** Je suis heureux que vous abordiez cet aspect. Si on mettait en oeuvre des programmes en français pour tous les élèves, d'un bout à l'autre du Canada, le nombre d'élèves dans nos écoles doublerait ou triplerait.

Pourriez-vous nous donner quelques exemples de projets jumelés?

**Mme Lynn Brouillette:** Pour les projets collectifs, nous avons deux grands volets, à savoir, d'une part, la création et l'offre de programmes et, d'autre part, le développement de services d'appui pour la promotion, le recrutement et la rétention dans nos institutions.

Compte tenu du point où en sont rendues les institutions, nous n'envisageons plus de développer un programme pour leur territoire seulement, qu'il s'agisse de l'Université de Moncton, de l'Université de Saint-Boniface ou du Collège Éducentre, à Vancouver. Nous

travaillons ensemble depuis 2003. C'est un aspect intéressant de notre modèle.

Étant donné que notre association a atteint une forme de maturité, quand nous élaborons des programmes, nous nous assoyons à la table, nous informons les gens des besoins qu'il y a chez nous, nous déterminons s'il y a d'autres besoins et nous nous employons à développer ensemble un programme. C'est toujours dans une perspective pancanadienne. C'est ce qui fait la force de notre réseau. Même si c'est de compétence provinciale, cela est toujours développé de façon à ce que ce soit disponible sur l'ensemble du territoire canadien.

**Le vice-président (M. François Choquette):** Merci beaucoup, madame Brouillette. Merci beaucoup, monsieur Samson.

Nous devons maintenant entamer la dernière série de questions et réponses.

Vous disposerez chacun de trois minutes.

Nous allons commencer par M. Lefebvre.

**M. Paul Lefebvre:** Merci, monsieur le président.

Madame Brouillette, vous avez mentionné un point intéressant au sujet des enseignants. À Sudbury, beaucoup de gens obtiennent un diplôme de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne, mais il n'y a pas d'emploi là-bas. C'est d'ailleurs ce que m'a confirmé une employée de mon bureau, qui est elle-même diplômée de cette faculté. Maintenant, il faut aller au Québec ou en France. Ces personnes qui ont acquis de la formation ne veulent peut-être pas déménager.

Nous avons de très bons programmes — en Ontario, il y a l'Université d'Ottawa et l'Université Laurentienne, à Sudbury — et des diplômés qui sont issus de ces programmes.

En ce qui concerne notre système actuel, quel est selon vous le défi à relever?

**Mme Lynn Brouillette:** Soit dit en passant, je suis diplômée de la Faculté d'éducation de l'Université Laurentienne et je détiens également un diplôme de l'Université d'Ottawa.

D'après ce que je comprends, le défi concerne surtout les professeurs d'immersion et les professeurs qui enseignent le français. Je pense en effet que la pénurie est plus importante de ce côté. C'est du moins ce qu'on entend dire sur le territoire.

Certains disent qu'il y a moins d'emplois, mais pour avoir évolué dans le domaine de l'éducation, je dirais que cette situation touche peut-être surtout le milieu urbain. En effet, les gens ont tendance à vouloir s'établir dans les environs de leur école ou de leur faculté.

La pénurie est peut-être moins importante à Sudbury, par exemple. À Foleyet, à Smooth Rock Falls ou dans le sud de la province, on a grandement besoin de ces personnes. C'est une question de mobilité et de disposition à se déplacer pour occuper un emploi.

**M. Paul Lefebvre:** Merci. Je voulais m'assurer que ce point soit clarifié.

En ce qui a trait à l'infrastructure postsecondaire, à quels défis vos membres font-ils face?

**Mme Lynn Brouillette:** C'est une excellente question. Je suis heureuse d'avoir l'occasion d'en parler.

Au cours des prochaines années, nous pourrions mettre des services sur pied si nous recevions un financement important. Du côté de l'immersion dans les écoles, par exemple, il y a un potentiel extraordinaire. En effet, un grand nombre de gens pourraient adhérer à la dualité linguistique et la représenter de la façon que nous souhaitons et que nous voulons pour le pays.

On investit énormément dans les écoles d'immersion, mais on les laisse ensuite tomber. Si peu d'étudiants poursuivent leurs études en français au postsecondaire et ne le font que de 10 à 15 ans plus tard, plus de la moitié d'entre eux ne se disent plus bilingues.

C'est notre réseau qui pourrait les appuyer. Nous pourrions leur proposer un plus grand nombre de programmes susceptibles de les intéresser. Nous en avons déjà une belle panoplie. Nous avons au total presque 1 000 programmes en français sur le territoire. Par contre, il faut des incitatifs pour amener ces gens à s'inscrire à nos programmes. Il y a de grandes universités dans bien des communautés, mais les gens qui veulent étudier en français au niveau postsecondaire doivent se déplacer. Une personne qui veut étudier le droit doit aller à Moncton ou à Ottawa.

• (1010)

**Le vice-président (M. François Choquette):** Merci beaucoup, madame Brouillette.

Merci beaucoup, monsieur Lefebvre.

Nous allons maintenant passer à Mme Boucher, qui dispose de trois minutes.

**Mme Sylvie Boucher:** Merci, monsieur le président.

J'avais deux ou trois questions à poser, mais je vais poursuivre au sujet des infrastructures parce que je veux bien comprendre la situation à ce sujet.

Les communautés veulent des infrastructures et nous en avons beaucoup entendu parler. On bâtit des écoles d'immersion et, au bout d'une quinzaine d'années, on perd cette clientèle. L'infrastructure n'aura servi que pendant peu de temps.

Lorsque vous demandez de l'argent pour des infrastructures, est-ce pour des projets à long terme? Comment cela peut-il vous aider si, comme vous le dites, l'immersion est abandonnée au bout de 15 ans? C'est ce que j'ai de la difficulté à comprendre.

**Mme Lynn Brouillette:** Lorsque je parle d'infrastructures, je ne parle pas de bâtiments. Il s'agit vraiment d'infrastructure de services dans nos collèges et universités.

Je pourrais vous donner l'exemple de l'Université Simon Fraser, qui est une de nos membres et qui offre une certaine programmation en français, à Vancouver. L'université a mis en place un programme très intéressant pour la clientèle provenant de l'immersion.

C'est ce genre de structures dont je vous parle. Il s'agit d'infrastructure de services. Il faut comprendre que les gens qui ont étudié en immersion se sentent souvent mal à l'aise vis-à-vis la connaissance de leur langue seconde, même s'ils se disent bilingues à 18 %. Ils vivent une certaine insécurité. Ils se demandent si leur français est assez bon pour leur permettre d'étudier dans cette langue au niveau postsecondaire. Vous voyez qu'il y a beaucoup de travail de promotion à faire. Il faut aussi être en mesure d'accueillir ces étudiants et de leur donner des services d'appui. Comme nous avons

des clientèles tellement différentes dans nos collèges et universités, il nous faut cette infrastructure d'appui.

À l'Université d'Ottawa également, il y a un programme extraordinaire qui a été mis en place pour accueillir les étudiants de l'immersion. Ces services supplémentaires offerts aux étudiants viennent les appuyer dans leurs démarches. Ce sont des services d'appui.

À l'Université Simon Fraser, on a mis en place un programme, dont j'oublie le titre, qui est en lien avec la communauté. La dualité linguistique, telle que celle dont je rêve, c'est de connaître une langue, mais aussi de connaître une communauté. C'est de s'intéresser à cette communauté et de l'aimer.

C'est donc plus que simplement la connaissance de la langue. C'est ainsi que nous souhaitons le Canada de nos rêves. C'est de cela dont nous parlons. Nous voulons un programme d'immersion et nous voulons appuyer les gens issus de l'immersion. Ce n'est pas seulement une question de langue, c'est une question d'aimer le peuple avec lequel nous vivons depuis toujours. C'est cela, selon moi, le contrat social.

**Le vice-président (M. François Choquette):** Merci beaucoup, madame Brouillette. Merci beaucoup, madame Boucher.

Il nous reste peu de temps, mais, si le Comité me le permet, je pourrais quand même prendre deux minutes pour parler de la feuille de route.

Madame Brouillette, le Réseau national de formation en justice, le RNFJ, existe depuis 2014. Je crois que c'est une excellente initiative. D'ailleurs, le commissaire aux langues officielles a travaillé très fort en ce qui concerne l'accès en français à des cours supérieures. Il a présenté un rapport à ce sujet en 2013.

La ministre du Patrimoine canadien, qui était ici la semaine dernière, a mentionné avoir commencé à travailler à la mise en oeuvre des recommandations. Je ne sais pas si vous avez été consultés ou si vous allez l'être éventuellement, mais en ce qui a trait à l'accès à la justice dans les deux langues officielles partout au pays, quelles recommandations ou applications souhaitez-vous voir être proposées? Quelle aide aimeriez-vous obtenir de la part du gouvernement fédéral et de la part de la ministre du Patrimoine canadien, Mme Mélanie Joly?

**Mme Lynn Brouillette:** Je vous remercie beaucoup d'avoir posé cette question, monsieur Choquette. Je n'ai pas eu l'occasion de parler beaucoup du domaine de la justice, et vous me donnez la chance d'y revenir.

Une étude faite par le ministère de la Justice a démontré qu'il faudrait former quatre fois plus de professionnels dans le domaine de la justice. Quand on parle de l'importance de l'équité par rapport à l'offre de services, cela ne concerne pas seulement un accès équitable aux tribunaux, mais également au système de justice. Cela comprend non seulement les avocats et les juges, mais aussi les policiers, les agents correctionnels et les autres personnes qui gravitent autour du système de justice.

C'est un domaine que nous souhaitons développer. Nous voulons bâtir sur les succès que nous avons obtenus dans le domaine de la santé, tout en gardant une perspective pancanadienne. Le réseau que nous avons monté comprend neuf de nos institutions, mais il y a aussi des groupes extérieurs comme l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick, qui donne une formation linguistique. Ce sont des membres du réseau gérés par notre association.

Nous souhaitons augmenter ce réseau de façon importante pour pouvoir répondre aux besoins des justiciables, qui sont des personnes vulnérables. Si nous avons abordé les domaines de la justice et de la santé dans un premier temps, c'est parce qu'un individu qui a besoin de services de santé ou qui est un justiciable est dans une situation très vulnérable. Dans une telle situation, on veut pouvoir s'exprimer dans sa langue. Quand on a des problèmes de santé mentale ou par rapport à la justice, on veut pouvoir s'exprimer dans la langue dans laquelle on se sent le plus à l'aise.

●(1015)

**Le vice-président (M. François Choquette):** Au nom du Comité, je dis un gros merci à Mme Brouillette, de l'Association des collègues et universités de la francophonie canadienne, ainsi qu'à M. Robert Therrien, du Conseil économique et coopératif de la Saskatchewan. Vos témoignages ont été très utiles et profitables pour le Comité. Nous vous en remercions.

La séance est levée.

---





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>